

Journée nationale d'échanges

mardi 17 mars 2015

Le mot des présidents

En juin 2011, nos trois fédérations ont créé les « Acteurs du Logement d'Insertion » avec la volonté de développer, sur tout le territoire, des projets portés par nos associations adhérentes « solidaires pour le logement des personnes en difficulté ».

Les deux dernières années, nous avons été présents et actifs au sein de la conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, dans l'élaboration de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « Alur », et dans tous les lieux de concertation avec les pouvoirs publics, pour la mise en œuvre d'une vision renouvelée et renforcée de la politique du logement en direction des moins favorisés de nos concitoyens. Nos chantiers de travail ont été nombreux, dans le cadre d'une convention conclue avec les pouvoirs publics.

Ce document a pour but de rendre visibles le travail mené, ses premiers résultats, et les préconisations formulées pour renforcer notre dynamique commune.

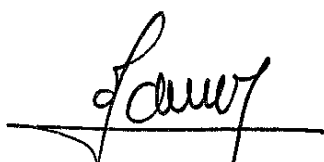
Le premier enjeu actuel des Acteurs du Logement d'Insertion est de poursuivre le mouvement amorcé, en renforçant nos modes de travail collaboratifs et notre organisation commune. Notre second enjeu est d'ancrer davantage notre action, de manière résolue, dans les territoires, grâce à une collaboration renforcée entre acteurs locaux.

Dans les différents lieux de concertation avec les pouvoirs publics, nous devons être encore plus présents, plus contributeurs, pour faire reconnaître la pertinence de la palette de nos réponses en termes de logement et de moyens mis en œuvre.

Entre hébergement et logement social, en nous mobilisant, en innovant, en agissant au quotidien au service des personnes en difficulté, nous remplissons notre mission d'intérêt général.



Thierry Debrand
Président de la Fapil



Xavier de Lannoy
Président de la fédération des Pact



Jacques Dupoyet
Président de l'Unafo

www.logementdinsertion.org

Fapil - 6, avenue du Pr. André Lemierre - 75020 Paris - Tél. 01 48 05 05 75 - Fax : 01 48 05 32 65 - www.fapil.net

Fédération des Pact - 27, rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris - Tél. 01 42 81 97 70 - Fax : 01 40 23 93 06 - www.pact-habitat.org

Unafo - 29/31, rue Michel-Ange - 75016 Paris - Tél. 01 40 71 71 10 - Fax : 01 40 71 71 20 - www.unafo.org

Diagnostics à 360°

Préconisés dans le cadre des travaux de la conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, les diagnostics à 360° doivent associer l'ensemble des acteurs (services de l'Etat, collectivités locales, notamment conseils généraux et délégataires, bailleurs sociaux, associations), afin de mieux évaluer les besoins en termes d'hébergement/logement et d'accompagnement sur les territoires.

La méthode de diagnostic territorial a été élaborée avec l'appui de différents services de l'Etat dans 4 territoires pilotes (Picardie avec l'Oise et la Somme, Rhône-Alpes avec la Loire et Franche-Comté avec le Doubs) entre juillet et septembre 2013, puis testée dans 10 territoires entre décembre 2013 et juin 2014.

Après cette première phase d'expérimentation, la démarche sera menée dans tous les départements pour aboutir, à la fin du 1^{er} semestre 2015, à un premier diagnostic territorial partagé.

Les Acteurs du Logement d'Insertion sont associés à la démarche, dans le cadre de la mission d'appui au plan d'accompagnement des acteurs et des territoires, qui leur a été confiée par l'Etat (DGCS, DIHAL, DHUP). Ils ont élaboré une grille de contribution pour faciliter la participation de leurs adhérents à la réalisation des diagnostics à 360° et ont produit une contribution commune dans 5 départements (31, 44, 13, 94 et 91), avec l'appui du bureau d'études Fors-Recherche Sociale.

Cette collaboration a permis une meilleure connaissance mutuelle des adhérents de la Fapil, des Pact et de l'Unaf dans les territoires, de définir des enjeux communs liés aux besoins des personnes logées et à l'adéquation des réponses existantes en matière de logements et d'accompagnement, et enfin de contribuer, de manière effective, à la politique en faveur du logement des défavorisés.

Une question demeure : quel sera l'impact de ces diagnostics sur les outils programmatiques locaux, dont les futurs PDALHPD (plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) ?

Tous les documents relatifs aux diagnostics à 360° sont sur www.logementdinsertion.org

L'accompagnement social des ménages en difficulté au cœur du projet des Acteurs du Logement d'Insertion

Les ménages logés dans le parc géré, et/ou accompagnés durant l'amélioration de leur logement, ont très majoritairement vécu des parcours de vie difficile. Ils rencontrent également des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

En complément notamment des pratiques de gestion locative adaptée ou de gestion locative sociale, les Acteurs du Logement d'Insertion peuvent proposer aux personnes en difficulté un accompagnement « souple et adéquat », prodigué par des intervenants sociaux.

Afin de mieux faire connaître et de valoriser ces modalités d'action auprès des partenaires et décideurs locaux et nationaux, les 3 fédérations ont décidé de confier une mission d'étude au Cresge. L'objectif est de mettre en évidence les activités d'accompagnement social développées par les adhérents afin que l'habitat devienne un véritable support d'insertion.

Ce travail, mené à partir de 9 monographies, a permis de faire émerger des pratiques spécifiques à nos réseaux. Ces pratiques sont élaborées par les opérateurs avec une véritable volonté de coproduire, avec les personnes, les différentes modalités d'accompagnement et de solution logement.

Toutefois, dans le contexte budgétaire actuel, l'influence croissante des financeurs, sur le fond et la forme, tend à une normalisation des pratiques d'accompagnement social de nos adhérents.

Faciliter les parcours de l'hébergement au logement : enjeux, pratiques et perspectives

La loi du 24 mars 2014, dite « Alur », a consacré juridiquement les SIAO, (outil de veille sociale, de centralisation et d'orientation des demandes de personnes privées de logement, y compris Daho), a renforcé l'articulation entre logement et hébergement en termes de gouvernance et d'outil de programmation, et elle a réformé les procédures de demande d'un logement social en vue d'une meilleure transparence et efficacité. Dans ce contexte, il s'agissait pour les Acteurs du Logement d'Insertion d'explicitier leurs propres fonctionnements, arguant que l'attribution est un moment dans le processus d'accès au logement et dans la gestion locative adaptée, moment qui ne saurait se résumer à un acte administratif.

Cette investigation, au sein de chaque tête de réseau, a permis de resituer les obligations de nature réglementaire ou contractuelle et d'interroger la place et le rôle des organismes d'insertion par le logement au sein ou hors des SIAO. La présence de nos associations dans les instances locales d'orientation et l'échange régulier avec les partenaires et les pouvoirs publics témoignent de la volonté d'une approche concertée de la question. L'hétérogénéité des fonctionnements n'empêche pas de se rendre lisible localement. Enfin, compte tenu de la diversité des offres gérées et de l'importance du projet social dans l'accueil du public, il est fondamental de préserver cette souplesse sans appliquer des procédures centralisées, peu à même de prendre en compte les particularités précitées.

La maîtrise d'ouvrage d'insertion

Transformer la reconnaissance institutionnelle des organismes maîtres d'ouvrage de logements d'insertion en une dynamique de consolidation et de développement de l'activité de production de logements : tel a été le défi lancé aux acteurs du logement d'insertion par la mise en œuvre, avec la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (Mlle), de la réforme des agréments, et de la création des organismes agréés maîtrise d'ouvrage d'insertion (OMOI).

Ainsi, depuis 2010, en lien étroit avec l'Etat, les Acteurs du Logement d'Insertion et l'Unhaj (Union nationale pour l'habitat des jeunes) ont contribué à accompagner cette réforme majeure du secteur. Ils ont défendu les spécificités et les apports de l'activité des OMOI, afin de faciliter leur développement ou lever certains verrous. Les avancées sont tangibles, confortées par l'adoption de la loi Alur, qui consacre une place aux OMOI au sein d'instances nationales (CGLLS, comités SRU, SNE, par exemple).

Si les capacités d'interpellation des Acteurs du Logement d'Insertion s'en trouvent renforcées, les chantiers à mener auprès des OMOI, afin de sécuriser leur activité et de développer leur capacité de production, sont encore vastes. Ainsi, l'amélioration des systèmes d'autocontrôle économique et financier portés par les fédérations, ou l'ouverture de financements particuliers aux OMOI (FNDOLLTS, FSI) sont autant de travaux amorcés qui restent à consolider. Toutefois, les avancées ne sauraient épuiser les besoins des acteurs sur le terrain, en matière d'outillage technique, de partenariat, d'appui stratégique. Ces pistes de travail requièrent un engagement fort des Acteurs du Logement d'Insertion, mais qui restera vain si les aides à la pierre, notamment le financement PLAI, continuent de décroître quand les besoins demeurent massifs.

Le développement de l'intermédiation locative : un engagement historique pour les Acteurs du Logement d'Insertion

Dans un contexte de crise (pénurie d'offre de logements abordables, engorgement des dispositifs d'hébergement...) l'offre diversifiée de logements en intermédiation locative (mandat de gestion, location/sous-location, bail glissant...) dans le parc privé ou public apparaît également comme alternative à l'hébergement hôtelier, trop coûteux et indigne pour les personnes. Elle est une vraie solution à déployer sur l'ensemble du territoire.

Afin d'inciter les pouvoirs publics à s'engager plus fortement dans le soutien à la mise en œuvre de ce type de dispositif, les fédérations ont étudié les pratiques professionnelles et les résultats concrets obtenus sur les 3 champs composant cette activité, à savoir la captation de logements, la gestion locative adaptée et l'accompagnement social. Elles ont pu repérer un certain nombre de pratiques pertinentes, qui vont être diffusées au sein des réseaux et portées à la connaissance des décideurs.

En effet, des articulations existent dans certains territoires entre ce type d'activité et les priorités et cadres d'intervention publics (Etat/collectivités territoriales/Anah). Des complémentarités ont été observées entre l'intermédiation locative financée par l'Etat et des actions programmatiques des conseils généraux inscrites au sein des PDALPD. En outre, en développant ce type d'offre, certains territoires ont pu freiner l'augmentation du recours à l'hébergement.

Mais des interrogations demeurent : sur le relogement des personnes à la fin de la location/sous location, à propos des spécificités de certains publics qui, très en difficulté, ont besoin d'un accompagnement plus intense et à plus long terme ; sur le modèle économique et sa pérennité, afin que les acteurs (AIVS, CLES et SIRES) puissent intensifier leurs interventions à la hauteur de la demande sociale.

Renforcer la visibilité des Acteurs du Logement d'Insertion et la lisibilité des actions

- a. Une identité visuelle
Pour affirmer la « maison commune », une signature et une identité visuelle ont été créées. Elles s'appliquent à l'ensemble des manifestations, productions, outils et documents communs.
- b. Ouvrage « *Solidaires pour le logement* »
Cet ouvrage de 40 pages met en lumière ce que représente le secteur, la diversité des adhérents, des offres de logements et de services développés, l'implantation territoriale de ce réseau d'acteurs. Diffusé en septembre 2014 à l'ensemble des réseaux et partenaires, ce document, imprimé à 5000 exemplaires, est illustré d'exemples d'action et de collaboration entre les différents acteurs concernés.
- c. www.logementdinsertion.org
Il est important que les Acteurs du Logement d'Insertion soient mieux identifiés sur la toile grâce à un site Internet dédié. L'internaute peut y trouver les documents fondateurs (charte, plaquette...) et tous les documents de travail élaborés dans le cadre de ce partenariat. Mis en ligne en septembre 2014, le site compte plus de 400 visiteurs uniques par mois.
- d. Stand au congrès USH (Lyon, 23 /25 septembre 2014)
Pour rencontrer leurs partenaires et parler d'une même voix, les Acteurs du Logement d'Insertion étaient présents au congrès USH 2014 avec un stand, pour y présenter l'ouvrage « *Solidaires pour le logement* » et leur site internet. Marie-Odile Novelli, vice-présidente du conseil régional Rhône-Alpes en charge du logement et Sylvia Pinel, ministre du Logement, sont venues sur le stand saluer l'engagement et les actions des Acteurs du Logement d'Insertion.
- e. Des manifestations
Afin de mettre en valeur les actions conduites depuis leur création en 2011, les Acteurs du Logement d'Insertion ont organisé plusieurs rencontres : en juin 2012, une journée nationale, qui a réuni plus de 200 personnes ; en septembre 2014, un conseil d'administration commun ; en mars 2015, cette deuxième journée nationale d'échanges, avec adhérents et partenaires.
- f. Les prises de position communes dans la presse
Lancement des Acteurs du Logement d'Insertion, du site web, de l'ouvrage, invitation sur le stand au congrès USH, tout a donné lieu à rédaction d'un communiqué de presse et/ou à une invitation presse (4 communiqués, 2 invitations et 1 conférence de presse).
En janvier 2015, les Acteurs du Logement d'Insertion s'engagent également, par voie de presse, pour proposer des alternatives à l'hébergement hôtelier.
Des prises de position communes qui seront développées dans les années à venir.

www.logementdinsertion.org
contact@logementdinsertion.org